



Communiqué de presse

Décision du Conseil d'État sur le Prix du gaz : Ce sont encore les ménages qui vont payer la facture !

Sur demande de l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Énergie (Anode), qui rassemble Direct Energie, Poweo, Altergaz et Gaz de Paris, le conseil d'Etat vient de suspendre la décision du gouvernement, de gel du tarif du gaz.

Ces entreprises veulent augmenter le prix du gaz d'environ 10 % d'après l'application d'une formule fortement défavorable aux usagers, pour faire des profits maximum. Près de 10 millions de foyer sont concernés.

En dix ans, le prix du gaz a augmenté de 68,5 %. La part de l'énergie, dépense contrainte, prend de plus en plus de place dans le budget des ménages.

L'ouverture à la concurrence, en place depuis 2007, est un leurre. Les prix ont augmenté de manière importante durant ces dernières années. C'est de nouveau, de plus en période de froid, que ces entreprises veulent augmenter leur profit sur l'énergie.

INDECOSA-CGT demande une révision du mode de calcul des tarifs permettant le droit à l'énergie à tous les foyers.

Montreuil, le 29 novembre 2011

Contacts : Guy Beauné, Secrétaire National au 06 89 94 70 88